Commission du marché des produits alimentaires de L'ONTARIO

Rapport annuel 2023-2024

Ontario

Table des matières

Introduction	Page 3
Principes de fonctionnement	Page 4
Mandat	Page 5
Message de la présidente	Page 10
Gouvernance	Page 11
Membres de la commission	Page 12
Services	Page 14
Performance opérationnelle	Page 15
Analyse de la performance financière	Page 17

États financiers vérifiés

- Responsabilité de la direction pour les états financiers
- Rapport du vérificateur indépendant
- État de la situation financière
- État des revenus et dépenses
- État de l'évolution de l'actif net
- État des flux de trésorerie
- Notes afférentes aux états financiers

Introduction

Fondée en 1954, la Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario (CMPAO), est une agence provinciale qui a été créée en vertu de la *Loi sur le Marché des produits alimentaires de l'Ontario, L.R.O. 1990.* Le mandat de la CMPAO énoncé dans l'article 4 de la Loi est d'acquérir, de construire, d'équiper et de faire fonctionner un marché de gros principalement de produits agricoles situé dans la ville de Toronto ou dans la municipalité régionale de York et connu sous le nom de Marché des produits alimentaires de l'Ontario en français et sous le nom de Ontario Food Terminal en anglais, promouvoir les aliments locaux au sens prévu de la *Loi de 2013 sur les aliments locaux* ainsi que d'acquérir et de faire fonctionner les installations nécessaires au transport et à la manutention des produits agricoles, et d'exécuter toutes les autres mesures nécessaires ou opportunes pour son exploitation et ses entreprises.

Le personnel et le conseil d'administration de la CMPAO cumulent une grande expertise dans la commercialisation et la distribution des fruits, légumes et produits agricoles dans la province de l'Ontario et au Canada. La commission a enregistré un bénéfice net de 1 316 179 $ pendant l'exercice financier 2023-2024, comparativement à un bénéfice net de 1 404 039 $ pour l'exercice financier 2022-2023.

Remplir son mandat d'exploiter un marché de gros

Le Marché des produits alimentaires de l'Ontario (le Marché) est un marché de gros autofinancé et concurrentiel qui permet à plus de 4 000 acheteurs de se procurer des denrées alimentaires de grande qualité dans 20 entrepôts et auprès de plus de 300 agriculteurs locataires de l'Ontario. Le Marché fonctionne 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, 365 jours par an. Le volume de produits distribués chaque année via le Marché est d'environ 2 milliards de livres (907 millions de kilos) répartis en environ 400 variétés différentes de produits. Le Marché constitue la principale source de produits agricoles pour le commerce d'épicerie indépendant en Ontario et contribue de manière non négligeable au succès de l'industrie agricole et agroalimentaire de l'Ontario, laquelle est un moteur économique majeur de la province. En 2023, par exemple, l'industrie agricole et agroalimentaire de l'Ontario a généré un produit intérieur brut de 48,8 milliards de dollars pour l'économie provinciale. [1]

Le Marché est un nœud crucial du système de distribution alimentaire de l'Ontario et est stratégiquement situé dans la ville de Toronto afin de remplir son mandat. Il est important de noter que le Marché est situé à proximité de sa base d'acheteurs, ce qui réduit le temps de trajet des milliers d'acheteurs qui utilisent le Marché chaque semaine. En plus d'être la principale source de produits agricoles pour le commerce d'épicerie indépendant, le Marché sert d'incubateur pour les entreprises en démarrage dans la vente au détail de produits frais, permet de présenter les produits agricoles aux acheteurs et offre un débouché aux producteurs ontariens pour commercialiser leurs produits directement aux acheteurs. Le Marché contribue également à garantir que les aliments cultivés localement parviennent aux consommateurs ontariens et que leurs prix soient compétitifs.

[1] Gouvernement de l'Ontario – Faire croître les marchés d'exportation ontariens de l'agriculture et de l'alimentation, 5 février 2024.

Plusieurs caractéristiques distinguent le Marché des produits alimentaires de l'Ontario des autres marchés de gros d'Amérique du Nord. Parmi les principaux marchés de gros, le Marché des produits alimentaires de l'Ontario est le seul à disposer d'un marché de gros pour les producteurs agricoles. Le marché fermier permet à plus de 300 entreprises agricoles de mener des opérations saisonnières au Marché et de commercialiser leurs produits directement aux acheteurs, offrant ainsi aux agriculteurs un accès accru au marché, ce qui améliore leurs marges et permet à un plus grand nombre d'Ontariens de profiter des aliments produits par les agriculteurs de l'Ontario. Au cours des dernières années, le Marché des produits alimentaires de l'Ontario a également investi dans d'importants développements d'infrastructures, tels qu'un espace d'entreposage frigorifique central à la disposition des locataires, un système de quai fermé pour faciliter les opérations tout au long de l'année et réduire les risques liés à la salubrité des aliments, ainsi que des installations de traitement des déchets sur place permettant de réduire le gaspillage alimentaire.

Principes de fonctionnement

Vision

Aspirer à être un chef de file mondial reconnu en facilitant la distribution en gros de produits agricoles, permettant aux consommateurs de l'Ontario de profiter de prix concurrentiels et d'un approvisionnement sûr et de haute qualité toute l'année durant, tout en fournissant aux producteurs ontariens un marché efficace et efficient.

Mission

Faciliter le commerce de gros des denrées périssables et des produits agricoles d'une manière efficace, sécuritaire, compétitive et adaptée aux besoins du marché.

Valeurs essentielles

La CMPAO s'engage à fournir un service exceptionnel aux producteurs, aux négociants, aux grossistes et aux acheteurs afin que leurs entreprises puissent prospérer et se développer.

- Valoriser les personnes que nous servons et employons, en les traitant toutes avec équité et respect.
- Mener nos activités de manière ouverte, transparente et responsable.
- Détenir des réserves suffisantes pour assurer la stabilité et la confiance.
- Fournir des services efficaces et rentables.
- Rester indépendant de tout intérêt commercial ou politique et donc agir donc uniquement dans l'intérêt public.
- Permettre à nos clients, et donc aux consommateurs, d'accéder à davantage de produits agricoles à des coûts inférieurs à ceux qui seraient disponibles si le Marché des produits alimentaires de l'Ontario n'existait pas.
- S'efforcer d'anticiper les tendances et les besoins futurs pour lesquels nous planifions par le biais de consultations.
- Prendre des mesures proactives pour permettre l'augmentation des volumes négociés.
- Être de bons voisins au sein de notre communauté.

Mandat

La Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario (la « commission ») a été fondée en 1954 par le gouvernement provincial et se poursuit en vertu de la *Loi sur le Marché des produits alimentaires de l'Ontario, L.R.O. 1990, chap. O.15* (la « Loi »). L'article 4, paragraphe 1, de la loi définit les objectifs du conseil d'administration. Ce sont :

a) D'acquérir, de construire, d'équiper et de faire fonctionner un marché de gros principalement pour les produits agricoles situé dans la cité de Toronto ou dans la municipalité régionale de York et connu sous le nom de Marché des produits alimentaires de l'Ontario en français et sous le nom de Ontario Food Terminal en anglais, ainsi que d'acquérir et de faire fonctionner les installations nécessaires au transport et à la manutention de produits agricoles;

a.1) de promouvoir les aliments locaux, au sens de la *Loi de 2013 sur les aliments locaux*;

b) D'accomplir tout ce qui est nécessaire ou utile pour exercer ses activités.

La mission stratégique de la commission est constituée des éléments suivants :

a) De tenter de faire en sorte que le marché fonctionne de façon efficace afin de fournir des produits agricoles de haute qualité aux consommateurs de l'Ontario à prix compétitif;
b) De fournir aux producteurs et grossistes de denrées alimentaires ontariens un marché central où vendre leurs produits agricoles directement au commerce de gros et de détail;
c) De favoriser, par le biais d'heures d'achat dûment contrôlées et de politiques en matière d'expédition réglementée, l'existence d'un marché concurrentiel où les acheteurs et vendeurs peuvent librement négocier les prix et les modalités de vente;
d) D'entretenir une bonne relation de travail avec les grossistes, producteurs et acheteurs locataires;
e) De faire en sorte que le marché soit convenablement entretenu afin que les détaillants et institutions de l'Ontario continuent de l'utiliser comme grande source d'approvisionnement en produits agricoles;
f) De faire en sorte que les flux de trésorerie liés à l'exploitation soient suffisants pour couvrir les dépenses, dont toutes les dépenses en immobilisations et d'entretien.

Le mandat de la CMPAO conserve sa pertinence en ce qui a trait aux buts et aux priorités du gouvernement, puisqu'elle est essentielle au succès du secteur agroalimentaire, qu'elle soutient et promeut les produits agricoles cultivés et/ou produits en Ontario et qu'elle s'efforcera d'améliorer l'installation dans son emplacement actuel. La CMPAO demeure l'organisme convenant le mieux pour exécuter toutes les facettes de son mandat, en raison du fait que l'agence détient l'expérience nécessaire pour exécuter toutes ses activités mandatées. Le modèle d'agence d'entreprise opérationnelle gouvernée par une CMPAO offre un cadre convenable en ce qui a trait à la responsabilité publique et fournit l'encadrement nécessaire pour faire en sorte que l'exploitation du marché demeure axée sur l'intérêt public.

Le ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de l'Agroentreprise de l'Ontario a envoyé une lettre d'orientation à la présidente de la CMPAO, qui définit les attentes du gouvernement de l'Ontario et du ministre à l'égard de la CMPAO. Les résultats sont rapportés ci-dessous.

Priorités du ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de l'Agroentreprise de l'Ontario

Compétitivité, durabilité et gestion des dépenses

Nous continuons à identifier les opportunités de gains d'efficacité et d'économies grâce à des pratiques innovantes. Par exemple, un domaine dans lequel nous avons identifié des économies potentielles à réaliser consiste à installer un éclairage plus économe en énergie. Au cours de l'année écoulée, nous avons poursuivi nos efforts pour remplacer les vieux luminaires par des lampes à DEL dans l'entrepôt frigorifique de la Commission. La Commission a pu remplacer 60 % des luminaires de l'entrepôt frigorifique et a pu remplacer tous les luminaires de l'aire de stationnement des camions au sud-ouest.

Nous sommes une agence autofinancée et nous avons géré avec succès nos coûts de fonctionnement dans le cadre du budget approuvé par la commission pour 2023-2024. En plus de respecter les coûts d'exploitation du marché, nous avons réussi à rembourser 500 000 dollars supplémentaires en 2023-2024, en plus de 1,143 million de dollars de paiements exigés pour le prêt.

Transparence et responsabilisation

Nous respectons les directives et politiques gouvernementales tout en garantissant la transparence et la responsabilisation dans les rapports que nous produisons. Nous respectons également les exigences de la Directive sur les agences et les nominations, comme en témoigne, par exemple, la présentation chaque année d'un rapport annuel et d'un plan d'activités triennal. Les états financiers de la Commission sont vérifiés chaque année par le Bureau du vérificateur général. Nous maintenons une matrice de gouvernance pour identifier les compétences, les connaissances et l'expérience appropriées nécessaires pour soutenir efficacement les rôles du Conseil en matière de gouvernance et de responsabilisation de l'agence.

En tant qu'agence qui travaille en étroite collaboration chaque jour avec nos locataires et nos parties prenantes, nous sommes soumis à un niveau supplémentaire de responsabilisation et de transparence. Nous faisons affaire avec plus de 4 000 acheteurs et vendeurs au Marché et répondons régulièrement aux questions sur les coûts opérationnels du Marché, car les loyers des locataires sont directement liés à l'efficacité de notre fonctionnement. Notre gestion du Marché fait l'objet d'une surveillance constante afin qu'il soit géré de manière efficace, tant en termes d'opérations que de coûts.

Gestion des risques

Nous avons développé et mis en œuvre des processus efficaces pour l'identification, l'évaluation et l'atténuation des risques.

Gestion des la main-d'œuvre

Le marché compte 47 employés, dont un directeur général et deux cadres supérieurs qui s'occupent des opérations du marché. Les directeurs dirigent 5 divisions de services, qui comprennent l'administration, l'entreposage frigorifique, la police, l'entretien et l'assainissement. Cette structure s'est avérée celle qui nous permet de réagir le mieux à nos intervenants, de façon très efficace. Le service de police est le premier point de contact 24 heures sur 24 et 7 jours sur

7 en cas de problème. Les appels qui y sont logés sont ensuite redirigés vers le service approprié afin que les ressources puissent être rapidement déployées vers les secteurs prioritaires.

L'équipe de direction et le personnel du Marché doivent avoir de l'expérience et une expertise dans l'exploitation d'un entrepôt et d'installations de vente en gros. Le directeur général s'assure que le personnel possède les compétences nécessaires pour gérer les opérations du Marché, telles que le maintien de l'ordre, la billetterie et l'entretien. Le directeur général est chargé de s'assurer qu'il y a suffisamment de personnel possédant les compétences nécessaires pour gérer les besoins opérationnels quotidiens du Marché. Cela implique, par exemple, d'anticiper les périodes d'affluence dans les différents services (ex., chambre froide) et d'affecter le nombre de personnes nécessaire à la gestion du flux de travail. Par exemple, le personnel du service d'assainissement ou de l'administration est affecté à l'entrepôt frigorifique lorsque cela s'avère nécessaire pour diverses raisons.

Diversité et inclusion

Le conseil d'administration met en œuvre un protocole de gouvernance en matière de diversité et d'inclusion qui souligne l'importance d'avoir un lieu de travail inclusif. Nous encourageons un lieu de travail diversifié et inclusif, tant en termes de personnes travaillant dans les installations du Marché que pour les employés du Marché. À l'heure actuelle, notre main-d'œuvre est constituée d'employés appartenant à plus d'une douzaine de nationalités et des personnes provenant de plusieurs dizaines d'autres nationalités travaillent dans nos installations et/ou les utilisent quotidiennement. Un lieu de travail diversifié fait partie du tissu du marché, qui reflète les diverses communautés de la région du Grand Toronto.

Collecte de données

Nous collectons des données dans plusieurs domaines qui nous permettent d'exploiter le Marché de manière efficace et de facturer un loyer approprié aux locataires. Par exemple, nous surveillons l'activité quotidienne du marché fermier et de l'entrepôt frigorifique pour facturer les loyers et les frais en conséquence. Nous surveillons également de près nos dépenses (p. ex., consommation d'eau, de gaz naturel, d'hydroélectricité), ce qui nous aide à prévoir et à identifier les domaines d'économies potentielles.

Livraison numérique et service client

En tant que marché de gros, nous ne sommes pas orientés vers le commerce électronique. En effet, nous exploitons le Marché en tant que propriétaires qui gèrent les installations physiques d'un marché de gros et qui gèrent également les revenus et les dépenses afin de maintenir les loyers aussi bas que possible pour les locataires. Nous ne sommes pas impliqués dans les ventes ou les transactions réelles. Le Marché est également plus propice aux transactions en personne, car les acheteurs sont là pour évaluer, par exemple, la qualité des produits et pour établir et entretenir des relations d'affaires.

Le service client reste très important pour notre modèle d'affaires et nous essayons d'accommoder les acheteurs et les vendeurs au meilleur de nos capacités. Par exemple, si un acheteur ne peut pas être présent pendant les heures d'ouverture, nous sommes en mesure de faire des aménagements, car nous pouvons enregistrer les acheteurs par courriel.

Élaboration d'un plan de gestion d'actifs et d'amélioration et de croissance du capital à long terme

La CMPAO a commencé à élaborer un plan à long terme de gestion des actifs, d'amélioration des immobilisations et de croissance, qui comprend plusieurs domaines clés. Ce sont :

1. Contrôler et apporter des améliorations progressives aux actifs existants : La commission a remplacé un câble de la sous-station électrique afin d'assurer la continuité de l'alimentation électrique dans le bâtiment. En outre, des sections de la chaussée nord et sud ont été pavées afin d'améliorer la circulation des camions dans le marché.
2. Réaliser des investissements à grande échelle dans les actifs existants pour maintenir les opérations : La commission a continué à réparer des sections de la terrasse de stationnement afin de prolonger sa durée de vie utile et a remplacé le deuxième bâtiment de la porte d'entrée des camions.
3. Explorer le développement de nouveaux atouts pour retenir/attirer les clients : La commission a étudié la possibilité de construire un marché de producteurs. Au cours des dernières années, nous avons consulté les acteurs des marchés de producteurs afin de déterminer comment et s'il convenait de procéder.
4. Explorer de nouvelles sources de revenus pour aider à financer les améliorations du capital : Par exemple, la commission envisage d'installer des panneaux d'affichage numérique supplémentaires sur la propriété comme autre source de revenus.

Au cours des cinq dernières années, nous avons également réalisé plusieurs investissements dans notre infrastructure afin de garantir que le marché continue à répondre aux besoins des parties prenantes et à les dépasser. Par exemple, nous avons 1) construit un deuxième bâtiment d'expédition et de réception frigorifique pour répondre aux demandes croissantes des locataires, 2) construit un quai de chargement fermé qui permet aux acheteurs de charger leurs achats à l'intérieur, qui accueille les semi-remorques et qui permet de maintenir des chaînes du froid qui réduisent les risques liés à la sécurité alimentaire, 3) fait bâtir une installation de traitement des déchets, 4) construit une deuxième route d'entrée pour accueillir les semi-remorques arrivant au Marché, 5) utilisé l'extrémité de la propriété pour accueillir un plus grand trafic de véhicules et créer du stationnement supplémentaire, 6) agrandi les aires de transport et la zone de réception, et 7) créé une salle de contrôle de la qualité pour que les locataires puissent évaluer la qualité des produits reçus.

Collaboration et communication accrues entre le Conseil, le gouvernement et l'industrie

Nous organisons régulièrement des réunions avec les parties prenantes afin de répondre à leurs besoins, tels que les exigences opérationnelles et les améliorations physiques susceptibles d'être apportées, et nous avons mis en place des comités consultatifs pour les entrepôts et le marché fermier.

Au cours de l'année écoulée, nous avons également participé à la promotion de la nouvelle initiative « L'Ontario au menu » du ministère, et nous avons fait visiter la Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario au ministre, à plusieurs députés et au personnel du ministère. En outre, la Commission a organisé des visites à l'intention des membres de l'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes, de l'Ontario Pork Board, de Farm and Food Care, des participants à la 11e conférence annuelle sur les marchés publics, des personnes inscrites à l'Advanced Agricultural Leadership Program, d'un certain nombre d'établissements d'enseignement et d'organisations commerciales internationales du secteur agroalimentaire.

Examiner activement et déterminer les moyens de réduire l'empreinte carbone du Marché des produits alimentaires de l'Ontario

Nous continuons à identifier les possibilités de réduire notre empreinte carbone. Par exemple, un domaine dans lequel nous avons identifié des économies potentielles à réaliser consiste à installer un éclairage plus efficace. Au cours de la dernière année, nous avons poursuivi nos efforts pour remplacer les anciens luminaires par des lampes à DEL et nous avons également ajouté des capteurs de mouvement pour réduire la consommation d'énergie. Cela a contribué à la réduction de la consommation d'électricité de la commission de 1,26 %, soit 190 000 kWh, par rapport à l'année précédente. Notre service de police est également passé de l'utilisation de véhicules motorisés à des voiturettes de golf, ce qui a réduit la quantité d'essence utilisée d'environ 75 %.

Message de la présidente

J'ai le plaisir de présenter le rapport annuel de la Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2024. Ce rapport met l'accent sur les réalisations de la commission pour l'année. Le Marché des produits alimentaires de l'Ontario continue d'offrir un marché concurrentiel aux acheteurs et aux vendeurs de l'Ontario, permettant aux Ontariens de profiter d'un approvisionnement alimentaire fiable, sûr et constant.

Depuis 1954, la commission s'assure que le Marché fonctionne efficacement afin d'offrir la meilleure valeur possible aux producteurs, aux distributeurs, aux détaillants de produits alimentaires et aux établissements de l'Ontario alors qu'ils continuent d'utiliser le Marché comme source majeure d'approvisionnement en fruits, légumes et produits agricoles frais. Le Marché a distribué 958 990 tonnes de produits, ce qui équivaut à 870 millions de kilogrammes (1,92 milliard de livres) de produits. Cela représente une augmentation de 3,3 % par rapport à l'année précédente.

En tant qu'épicière indépendante de troisième génération, je comprends l'importance et la valeur du Marché des produits alimentaires de l'Ontario. Pouvoir disposer d'installations où les acheteurs peuvent se rendre quotidiennement pour sélectionner les produits et négocier les prix crée une atmosphère de concurrence qui est bénéfique pour tout l'Ontario. Il permet aux agriculteurs d'accéder à des marchés plus vastes et offre également la possibilité aux restaurants et aux autres petits magasins de s'approvisionner en produits uniques et de la meilleure qualité.

J'aimerais remercier le ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de l'Agroentreprise pour son soutien au Marché des produits alimentaires de l'Ontario en maintenant sa contribution vitale à l'importante industrie agricole de l'Ontario, à l'économie et à la population de l'Ontario.

Je tiens à remercier mes collègues administrateurs du conseil d'administration, les locataires et les employés du Marché, les milliers d'acheteurs fidèles qui ont aidé la commission à réaliser un autre exercice financier réussi.

Cordialement,

Christy McMullen
Présidente, Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario

Gouvernance

La CMPAO est régie par des lois et des directives qui guident les organismes ontariens dans la prestation de services au public. La *Loi sur le Marché des produits alimentaires de l'Ontario* décrit nos objectifs, nos obligations, nos pouvoirs et notre structure. En tant qu'agence du gouvernement provincial, nous fournissons des services visant à maintenir un marché de gros compétitif, efficace, sûr et fiable pour nos parties prenantes, qui comprennent les agriculteurs de l'Ontario. Nous sommes responsables devant le ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de l'Agroentreprise de l'Ontario de fournir des services tout en maintenant des normes élevées en matière d'exploitation et de service à la clientèle.

Structure organisationnelle

Les membres de la commission relèvent du ministre, par l'intermédiaire de la présidente, pour l'établissement des objectifs et de l'orientation de la commission. La commission peut être composée d'un minimum de 5 membres et d'un maximum de 13 membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Les membres de la commission sont reconnus comme des chefs de file détenant de nombreuses années d'expérience dans le domaine des denrées alimentaires. Sept membres ont été nommés à la commission au cours de l'année 2023-2024. Tous les postes sont publiés sur le site Web du Secrétariat des nominations publiques de l'Ontario.

La commission doit se conformer aux directives du gouvernement provincial qui la guident dans la prestation de ses services. La Directive concernant les organismes et les nominations (DON) est une directive du conseil de gestion du gouvernement et définit les exigences pour la commission en tant qu'agence provinciale dirigée par un conseil.

La commission est chargée de nommer, avec l'approbation du ministre, l'administrateur général du marché. Le directeur général, à son tour, nomme deux cadres dirigeants pour s'occuper des opérations du marché. Les administrateurs encadrent 5 divisions de services. Ce sont : (1) l'administration, (2) l'entreposage frigorifique, (3) la police, (4) l'entretien et (5) l'assainissement. Cette structure s'est avérée fournir un service réactif à nos parties prenantes de manière très efficace.

Ressources du personnel

La commission emploie au total 47 salariés non syndiqués, dont 3 à temps partiel. Les employés de la commission sont essentiels au succès du Marché des produits alimentaires de l'Ontario. Ils sont compétents, bien informés et engagés envers toutes nos parties prenantes. Les ressources du personnel sont utilisées dans le cadre de toutes les activités essentielles et leur temps est réparti sur 9 centres de coût. Les coûts liés au personnel sont étroitement encadrés par le budget annuel d'exploitation et des économies maximales sont réalisées grâce à la structure hiérarchique actuelle.

Protocole d'entente

Un protocole d'entente a été conclu entre le ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de l'Agroentreprise, la présidente de la Commission, et définit les relations de responsabilité entre le ministre, la présidente, la Commission, le sous-ministre et le directeur général. Le protocole

d'entente clarifie les attentes et les exigences en matière de rapports et décrit les rôles et responsabilités du ministre, de la présidente de la Commission, de la Commission et du sous-ministre. Ce schéma de gouvernance collaboratif et efficace garantit l'échange d'informations pour soutenir la prise de décision.

Directives gouvernementales

La commission doit se conformer aux directives du gouvernement provincial qui guident les agences dans la prestation de services au public. La Directive concernant les organismes et les nominations (DON) définit le cadre de responsabilité dans lequel opère la commission. Chaque année, le président de la commission et le directeur général attestent du respect des exigences de la DON et des exigences d'autres directives, lois et politiques. Les directives se répartissent en trois grandes catégories :

- **Planification d'entreprise et gestion financière :** Comprend des directives sur la délégation d'autorité, les transactions financières et les frais de voyage, de repas et d'accueil.
- **Responsabilité et gouvernance :** Comprend des directives sur la passation des marchés, l'audit interne et la transparence.
- **Gestion de l'information et des technologies de l'information :** Comprend des directives sur la gestion des documents, la protection de la vie privée et la liberté d'information.

En 2023-2024, la Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario a respecté les obligations et les délais prévus par la DON et a rempli l'attestation, sans aucune exception. La commission d'administration a publié notre protocole d'entente et les dépenses trimestrielles du conseil d'administration et de l'équipe de direction sur notre site Web, démontrant ainsi notre engagement en faveur de la transparence et de la responsabilité.

Membres de la commission

La commission est composée d'au moins cinq membres et d'au plus treize personnes nommées par le lieutenant-gouverneur en conseil par décret, sur recommandation du ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de l'Agroentreprise.

Les membres de la commission d'administration sont nommés pour un mandat de 3 ans maximum et peuvent être reconduits dans leurs fonctions. Il s'agit de dirigeants agricoles, d'entreprises et de collectivités qui apportent un large éventail d'expériences et de compétences à la supervision de l'organisation.

Les personnes nommées reçoivent une indemnité journalière, en fonction de leur rôle, comme indiqué dans la Directive concernant les organismes et les nominations.

Membres de la Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario durant l'exercice 2023-2024 :

Christy McMullen – présidente
Terme : Du 31 août 2020 au 13 octobre 2027
Christy McMullen est la vice-présidente de Summerhill Market. Son engagement communautaire compte entre autres le poste qu'elle a occupé à titre de présidente de la Fédération canadienne des épiciers indépendants.

Jacquelynn Fraser – vice-présidente
Terme : Du 15 juin 2023 au 14 juin 2026
Jackie Fraser possède et exploite Fraberts Fresh Food à Fergus avec son mari, le chef Derek Roberts. Fraberts est un petit magasin familial spécialisé dans les produits locaux, les repas préemballés, la viande locale et les friandises fabriquées dans la région. Il dispose d'un comptoir de charcuterie et de pizzas et propose des services de traiteur pour les événements de petite et grande envergure. Jackie a grandi dans une ferme laitière à Huttonville. Elle a développé une passion pour l'alimentation locale alors qu'elle travaillait dans les marchés fermiers pendant son adolescence. Elle a obtenu un baccalauréat en sciences agricoles de l'Université de Guelph en 1994 et une maîtrise en gestion des ressources foncières de la même université en 1996. Elle a suivi le programme avancé de leadership agricole en 2006. Avant de se lancer dans l'entrepreneuriat, Jackie avait une carrière passionnante, qui s'étendait des services de conseil en matière d'environnement à l'industrie des agrégats, en passant par le poste de directrice générale de « Agricultural Groups Concerned About Resources and the Environment » (AGCare). Jackie et Derek vivent à Fergus avec leurs deux filles.

Len Turkevics – administrateur
Terme : Du 31 janvier 2019 au 30 janvier 2025
Len Turkevics est actuellement directeur chez Turkevics & Associates. Parmi ses anciens emplois, il a occupé un poste de conseiller principal en politiques au ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales et de chercheur pour le caucus du Parti conservateur à l'Assemblée législative. Monsieur Turkevics est titulaire d'un baccalauréat ès arts de l'Université de Toronto.

Larry Kieswetter – administrateur
Terme : Du 30 novembre 2016 au 27 novembre 2025
Larry Kieswetter a pris sa retraite de Burnac Produce où il occupait le poste de directeur principal. Sa longue carrière dans le secteur des fruits et légumes comprend également 48 années au sein des sociétés Zehrs et Loblaw, où il a travaillé à toutes les phases de l'exploitation des fruits et légumes, y compris la vente au détail, l'entreposage, la distribution et l'approvisionnement. Au cours de sa carrière, il a également siégé aux conseils d'administration de l'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes (ACDFL) et de la Corporation de règlement des différends dans les fruits et légumes (DRC). Au fil des années, il a également été conférencier invité lors de diverses conférences sur les produits alimentaires. En dehors du travail, Larry a été activement impliqué dans son église et dans diverses organisations caritatives.

John Den Boer – administrateur
Terme : Du 31 août 2020 au 30 août 2026
John Den Boer est président de Den Boer Family Farm Inc., président de la Toronto Farmers Association et ancien directeur de magasin pour Albert-Heijn.

Steve Bamford – administrateur
Terme : Du 4 octobre 2020 au 3 octobre 2026
Steve Bamford est directeur général de Fresh Advancements et président de Bay Growers et ancien président de Freshline Foods Inc.

Fred Koornneef – administrateur
Terme : Du 7 avril 2022 au 6 avril 2025
Fred Koornneef est président de Koornneef Produce Ltd. et président de la Toronto Wholesale Produce Association.

Services

Le Marché est encore aujourd'hui la principale source de fruits, de légumes et de produits agricoles frais du secteur de l'épicerie indépendante en Ontario. Il s'agit d'un marché de gros concurrentiel permettant à plus de 4 000 acheteurs de se procurer des denrées alimentaires de grande qualité dans 20 entrepôts et auprès de plus de 300 agriculteurs locataires de l'Ontario. On y vend environ 400 variétés de denrées alimentaires différentes.

Entreposage frigorifique

La CMPAO fournit une installation centrale d'entreposage frigorifique de 10 034 mètres carrés (108 000 pieds carrés) aux locataires d'entrepôt et aux locataires producteurs. L'entrepôt frigorifique comporte 18 chambres à températures variables pour s'adapter à la grande variété de produits disponibles et garantir la meilleure qualité de produits aux acheteurs. Le Marché fournit également des installations pour stocker de la nourriture destinée à être donnée.

Marché fermier

Le marché fermier offre 47 009 mètres carrés (506 000 pieds carrés) d'espace et 400 kiosques. Il est en plein air et est ouvert toute l'année. Le marché fermier est un marché de gros qui permet aux producteurs ontariens de commercialiser leurs fruits, légumes et produits horticoles directement auprès de plus de 4 000 acheteurs. Le marché fermier donne un avantage aux acheteurs ontariens en leur donnant accès aux acheteurs qui viennent au marché. Sans le marché fermier, les agriculteurs devraient vendre leurs produits par l'intermédiaire d'un distributeur ou d'un autre vendeur au Marché.

Entrepôt

L'entrepôt s'étend sur 21 460 mètres carrés (231 000 pieds carrés) et est dédié à l'achat et à la vente de produits frais. Le bâtiment de l'entrepôt est occupé par 20 locataires. Il est relié par des quais de chargement, lesquels sont eux-mêmes reliés au bâtiment central de stockage frigorifique. Cet entrepôt permet aux locataires d'accéder sur place à un entrepôt qui devrait autrement être situé hors site. Son espace d'entreposage donne aux locataires la possibilité d'agrandir et de réduire leur inventaire tout au long de la saison. Pour ses utilisateurs, il se présente comme un coût variable auquel les locataires ont accès lorsqu'ils en ont besoin, ce qui réduit leurs coûts globaux d'exploitation. Contrairement à d'autres marchés, l'entrepôt permet également aux locataires de disposer d'un espace de vente plus petit sur la surface de vente globale. Cela permet aux acheteurs de facilement parcourir l'ensemble du marché, d'examiner les produits de plusieurs vendeurs, d'effectuer des achats, puis de charger plus tard leurs achats stockés dans l'entrepôt. L'entrepôt est également connecté à un système de quai fermé qui permet aux vendeurs/acheteurs de déplacer

leurs produits toute l'année (p. ex., en hiver) et de maintenir une chaîne du froid ininterrompue, ce qui réduit les risques pour la sécurité alimentaire.

Espace de bureau

Le Marché comporte plus de 2 230 mètres carrés (24 000 pieds carrés) d'espace de bureaux, principalement situé au deuxième étage de l'entrepôt. Ces espaces de bureaux, qui sont adaptés aux besoins des locataires du Marché, sont loués à 100 % et sont utilisés par les locataires pour effectuer leur comptabilité, des réunions avec les clients, gérer l'entreposage et effectuer d'autres tâches administratives.

Installation pour le traitement des déchets

Il existe une installation de traitement des déchets sur place qui permet au Marché de séparer les produits organiques, le bois, les plastiques et le carton des flux de déchets habituels. Les produits organiques sont expédiés vers une ferme porcine pour servir d'aliment. Le carton est compressé et recyclé. Les plastiques recyclables sont détournés du flux des déchets. Les palettes endommagées sont récupérées et transformées en copeaux de bois. Au cours du dernier exercice financier, plus de 450 000 kilos de déchets ont été détournés des sites d'enfouissement.

Performance opérationnelle

Points saillants des activités du plan de mise en œuvre

Attribution améliorée des espaces loués :

- En juillet 2023, la Commission a commencé à utiliser des baux de marchés agricoles récemment mis à jour et modernisés qui permettent, par exemple, d'indiquer clairement que les produits vendus au Marché fermier ne peuvent pas être des produits provenant d'autre pays.
- Nous poursuivons la mise en œuvre de notre système de points et nous travaillons en continu avec les locataires pour réévaluer leurs besoins en matière de grandeur de kiosque.

Politiques améliorées en matière de sécurité des travailleurs :

- Nous travaillons à la mise en œuvre d'un nouveau plan de circulation à l'intérieur du Marché en collaboration avec le ministère du Travail.

Politiques en matière de salubrité des aliments

- Les locataires de l'entrepôt et la commission ont obtenu et complété la certification de salubrité des aliments HACCP et se conforment à la *Loi sur la salubrité des aliments au Canada*. Un audit de la salubrité alimentaire de l'installation est réalisé chaque année et une évaluation positive est nécessaire pour conserver notre certification.

Maintien d'une installation d'entreposage frigorifique rentable

- Les entrepôts frigorifiques constituent l'un de nos principaux domaines d'activité. Il génère un surplus qui est utilisé pour améliorer et moderniser l'ensemble des installations.

Communications accrues

- La commission est dotée d'un comité consultatif des locataires du Marché fermier et d'un comité consultatif des locataires des entrepôts. Un des membres du Conseil préside chaque réunion. Les comités consultatifs donnent à la CMPAO l'occasion d'être à l'écoute des problèmes vécus par les locataires et de les faire remonter jusqu'au conseil d'administration et à la direction.
- Nous continuons à travailler avec des associations sectorielles clés telles que l'Ontario Produce Marketing Association, l'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes et l'Ontario Fruit and Vegetable Growers Association. La CMPAO est membre de l'Ontario Produce Marketing Association et de l'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes.
- Nous utilisons nos comptes de médias sociaux pour faire connaître le Marché et pour soutenir l'industrie de manière plus étendue.

Davantage de technologies

- Nous avons continué à moderniser nos systèmes afin d'adopter les technologies de l'information qui nous permettent de mieux remplir notre mandat. Par exemple, nous disposons d'un système de contrôle d'accès qui contrôle l'accès au marché au moyen de cartes d'accès. Notre système d'alarme incendie est relié au portail d'entrée, ce qui nous permet de localiser exactement l'endroit où se situe le problème. Notre réfrigération fonctionne à l'aide d'un système automatisé pouvant être contrôlé à distance. Ce système nous envoie des informations mises à jour sur la température et la pression, et nous informe de tout problème lié à ces deux paramètres. Au cours des dernières années, nous avons éliminé les rapports papier.
- Nous continuons à identifier les possibilités de réduire notre empreinte carbone. Par exemple, un domaine dans lequel nous avons identifié des économies potentielles à réaliser consiste à installer un éclairage plus efficace. Au cours de la dernière année, nous avons poursuivi nos efforts pour remplacer les anciens luminaires par des lampes à DEL et nous avons également ajouté des capteurs de mouvement pour réduire la consommation d'énergie. Au cours des 10 dernières années, nous avons réduit notre consommation d'énergie de 2 millions de kilowattheures. Notre service de police est également passé de l'utilisation de véhicules motorisés à des voiturettes de golf qui fonctionnent avec des batteries.

Mesures et cibles de rendement 2023-2024

Le Marché des produits alimentaires de l'Ontario continue de fournir un excellent service à la clientèle en satisfaisant rapidement les besoins des parties prenantes et en répondant aux messages téléphoniques ou électroniques dans un délai d'un jour ouvrable. Les entrepôts et les espaces de bureaux étaient loués à 100 % et la commission n'a refusé aucun producteur ontarien souhaitant

louer un kiosque pour commercialiser ses fruits, ses légumes ou ses produits agricoles dans la zone du marché fermier du Marché

Le volume de fruits et de denrées alimentaires distribués par l'entremise du Marché pendant l'exercice financier 2023-2024 a été de 958 990 tonnes (870 millions de kilogrammes ou 1,92 milliard de livres), ce qui représentait une hausse de 3,3 % par rapport à l'exercice financier 2022-2023.

La part des fruits, légumes et produits agricoles cultivés en Ontario vendus au Marché a représenté environ 35 % à 40 % du total des 958 990 tonnes (870 millions de kilogrammes) de produits distribuées à partir de l'installation. La commission promeut sans relâche l'ensemble de ses installations, dont la vente de fruits, de légumes et de produits agricoles cultivés en Ontario dans la zone du marché fermier, à l'occasion de visites, sur son site Web et dans les médias sociaux au cours de l'année.

Analyse de risque

Dans notre plan d'activités 2024-2027, nous avons identifié plusieurs risques faibles à moyens qui pourraient avoir un impact sur les opérations et les revenus du Marché. Si la sécurité et la santé sur le lieu de travail restent un domaine dans lequel nous sommes proactifs et que nous surveillons, le risque d'une nouvelle pandémie à court terme a été considérablement réduit et les inquiétudes concernant l'interruption des services ont diminué. La commission est consciente qu'un événement imprévu, tel qu'une panne d'électricité, des fermetures de routes ou des interruptions de travail, pourrait perturber les activités de nos locataires. Le conseil d'administration réduit ce risque en mettant en place des plans de continuité des activités et des plans d'urgence, en veillant à ce que les biens immobiliers soient entretenus et modernisés selon les besoins et en souscrivant une assurance contre les interruptions d'activité. Un autre domaine de risque potentiel identifié était le manque de quorum au sein du Conseil. L'arrivée d'un nouveau membre au Conseil d'administration a réduit ce risque. Nous continuons de réduire le risque que les membres du Conseil se trouvent dans des situations de conflit d'intérêts, par exemple en offrant aux nouveaux membres du Conseil une formation sur les conflits d'intérêts.

Analyse de la performance financière

Nous avons opéré dans le cadre du budget approuvé par notre commission pour 2023-2024. Par rapport aux recettes et dépenses prévues dans notre budget 2023-2024, nos recettes se sont élevées à 15 907 514 $ (547 492 $ ou 3,6 % de plus que prévu) et nos dépenses à 14 591 335 $ (175 306 $ ou 1,2 % de plus que prévu).

Au cours de cette période, nous avons également enregistré une hausse des recettes par rapport à l'exercice précédent. La commission a enregistré un bénéfice net de 1 316 179 $ pendant l'exercice fiscal 2023-2024, comparativement à un bénéfice net de 1 404 039 $ pour l'exercice fiscal 2022-2023. Cela représente une baisse de 6,3 % par rapport à l'année précédente, qui résulte de l'augmentation des coûts d'exploitation du marché. Les recettes totales ont également augmenté de 7,3 % par rapport à l'exercice précédent. Les revenus des loyers ont augmenté de 10,7 %, les revenus des entrepôts frigorifiques ont diminué de 0,7 %, les droits de péage ont augmenté de

2,9 % et les droits d'accès des acheteurs ont légèrement diminué de 0,7 %, la demande de l'industrie des services alimentaires étant restée stable.

Au cours de l'exercice 2023-2024, les dépenses totales ont augmenté de 8,7 % par rapport à l'exercice précédent. La plus forte augmentation des dépenses est due à l'augmentation des coûts d'enlèvement des déchets en raison de la hausse des prix (17,9 %). D'autres augmentations de la main-d'œuvre (5,8 %), de l'énergie électrique (10,4 %), des intérêts (15,2 %), des réparations et de l'entretien (+18,2 %), des assurances (+3,4 %) et des frais de bureau (+6,8 %) ont contribué à l'augmentation des dépenses d'une année sur l'autre. Les diminutions des amortissements, des dépenses de carburant, des fournitures d'exploitation et des dépenses diverses ont permis de compenser l'augmentation totale des dépenses.

Bien que les dépenses aient augmenté de 8,7 % d'une année sur l'autre, la commission a soigneusement géré ses dépenses au cours de l'année et les dépenses ont été supérieures de 1,2 % au budget pour l'exercice 2023-2024, tandis que les recettes ont été supérieures de 3,6 % au budget. Le résultat est une gestion réussie des finances annuelles de la Commission.

Les dépenses en immobilisations pour l'exercice ont totalisé 1 247 221 $. Les principales dépenses d'investissement de l'année ont concerné les coûts de remise en état de la terrasse de stationnement et le pavage de la chaussée. Nous avons également donné la priorité au remboursement d'un montant supplémentaire de 500 000 dollars en 2023-2024, en plus de 1,143 million de dollars que nous devons verser au titre de l'emprunt. Le paiement des prêts à vue et des dépenses en capital a entraîné une réduction de notre position de trésorerie nette de 1,908 million de dollars. En outre, la Commission a été tenue d'adopter une nouvelle norme comptable, SP 3400, pour la comptabilisation des revenus à compter du 1er avril 2023. Cette nouvelle norme n'a pas eu d'impact sur les états financiers.

États financiers vérifiés

Les états financiers ci-joints ont été préparés par la direction. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. La direction est responsable de l'exactitude, de l'intégrité et de l'objectivité de l'information contenue dans les états financiers.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Rapport du vérificateur indépendant

État de la situation financière

État des revenus et dépenses

État de l'évolution de l'actif net

État des flux de trésorerie

Notes afférentes aux états financiers

Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario

États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

Table des matières

Responsabilité de la direction pour les états financiers	**2**
Rapport du vérificateur indépendant	**3-4**
États financiers	
État de la situation financière	**5**
État des revenus et dépenses	**6**
État de l'évolution de l'actif net	**7**
État des flux de trésorerie	**8**
Notes afférentes aux états financiers	**9-18**

Le 11 septembre 2024

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Les états financiers ci-joints, pour la Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario, ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, et la direction en est responsable. La préparation d'états financiers sous-entend nécessairement l'utilisation d'estimations comptables faites par la direction, ce qui est particulièrement vrai lorsque des transactions ayant une incidence sur la période comptable actuelle ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant des exercices futurs. Les états financiers ont été établis en bonne et due forme suivant un seuil de signification raisonnable, en se fondant sur les renseignements disponibles au 11 septembre 2024.

La direction maintient un système de contrôles internes conçu pour assurer dans une mesure raisonnable la protection de l'actif et l'accès en temps voulu à des renseignements financiers fiables. Ce système comprend des politiques et procédures officielles ainsi qu'une structure organisationnelle prévoyant une délégation des pouvoirs et une division des responsabilités pertinentes.

La commission est responsable de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des rapports financiers et des contrôles internes. La commission examine et approuve les états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par le Bureau du vérificateur général de l'Ontario. La responsabilité du vérificateur général consiste à exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers sont présentés fidèlement et conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public. Le rapport du vérificateur indépendant, présenté à la page suivante, indique la portée de l'examen du vérificateur général et son opinion.

Bruce Nicholas
Administrateur général, secrétaire-trésorier

Gianfranco Leo
Directeur financier

Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

20 Dundas Street West,
Suite 1530 Toronto,
Ontario M5G 2C2

20, rue Dundas ouest
suite 1530, Toronto
(Ontario) M5G 2C2

416-327-2381
www.auditor.on.ca

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À la Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario et au ministre des Finances

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de la Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario (CMPAO), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et les états des revenus et dépenses, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la CMPAO au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de la CMPAO conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la CMPAO à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la CMPAO a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la CMPAO.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquiers une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la CMPAO;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la CMPAO à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la CMPAO à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Le vérificateur général adjoint,

Toronto (Ontario)
Le 11 septembre 2024

Jeremy Blair, CPA, CA, ECA

Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario

État de la situation financière

31 mars	2024	2023
Actif		
Courant		
Liquidités	**1 213 803 $**	3 122 127 $
Investissements à court terme (note 3)	**2 325 000**	-
Comptes clients	**1 101 878**	787 767
Charges payées d'avance	**70 892**	75 644
	4 711 573	3 985 538
Immobilisations (note 4)	**40 647 087**	41 518 841
	45 358 660 $	45 504 379 $
Passif et actifs nets		
Courant		
Emprunts à vue (note 5)	**9 936 729 $**	11 532 040 $
Créditeurs et charges à payer	**1 106 026**	1 139 362
Revenus constatés d'avance	**975 552**	816 153
	12 018 307	13 487 555
Apports en capital reportés (note 6)	**373 395**	385 472
Obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation (note 7)	**475 741**	456 314
	12 867 443	14 329 341
Actifs nets		
Investis dans des immobilisations	**30 367 515**	29 631 881
Non affectés	**2 123 702**	1 543 157
	32 491 217	31 175 038
	45 358 660 $	45 504 379 $

Engagements (note 9)
Passifs éventuels (note 12)

Au nom du conseil d'administration :

_____ Présidente

_____ Secrétaire-trésorier

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario

État des revenus et dépenses

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2024	2023
Revenus		
Loyers	**11 204 063 $**	10 117 750 $
Entreposage frigorifique	**3 052 323**	3 074 882
Droits de péage	**741 183**	720 513
Autres revenus (note 13)	**465 312**	468 534
Droits de passage des acheteurs	**444 633**	443 324
Fonds liés à la COVID-19	**-**	5 197
	15 907 514	14 830 200
Dépenses		
Salaires et charges sociales (note 8)	**4 210 281**	3 977 839
Enlèvement des déchets	**2 544 806**	1 953 807
Amortissement cumulé	**2 118 975**	2 159 101
Électricité	**2 023 039**	1 832 635
Intérêt	**815 165**	707 524
Taxes foncières et taxes d'affaires	**729 581**	710 660
Réparations et entretien	**721 498**	610 552
Assurances	**429 352**	415 288
Carburant	**210 524**	279 449
Fournitures et charges de fonctionnement	**186 519**	197 804
Services contractuels divers	**177 166**	172 446
Dépense de bureau	**120 882**	113 139
Dépense de loyer – terrains de l'Hydro	**108 137**	74 198
Eau	**82 053**	67 991
Services juridiques	**57 074**	53 740
Honoraires et frais des membres du conseil d'administration	**44 769**	38 485
Divers	**11 514**	54 079
Frais liés à la COVID-19	**-**	7 424
	14 591 335	13 426 161
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice	**1 316 179 $**	1 404 039 $

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario
État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	Investis dans des immobilisations	Non affectés	Total 2024
Actif net à l'ouverture de l'exercice	**29 631 881 $**	**1 543 157 $**	**31 175 038 $**
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice	-	1 316 179	1 316 179
Achat d'immobilisations	1 247 221	(1 247 221)	-
Amortissement des immobilisations	(2 118 975)	2 118 975	-
Amortissement d'apports en capital reportés	12 077	(12 077)	-
Remboursement des emprunts à vue investis dans des immobilisations	**1 595 311**	**(1 595 311)**	-
Actif net à la clôture de l'exercice	**30 367 515 $**	**2 123 702 $**	**32 491 217 $**

	Investis dans des immobilisations	Non affectés	Total 2023
Actif net à l'ouverture de l'exercice	28 564 476 $	1 206 523 $	29 770 999 $
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice	-	1 404 039	1 404 039
Achat d'immobilisations	845 438	(845 438)	-
Amortissement des immobilisations	(2 159 101)	2 159 101	-
Amortissement d'apports en capital reportés	12 078	(12 078)	-
Remboursement des emprunts à vue investis dans des immobilisations	2 368 990	(2 368 990)	-
Actif net à la clôture de l'exercice	29 631 881 $	1 543 157 $	31 175 038 $

Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2024	2023
Flux de trésorerie liés aux :		
Activités de fonctionnement		
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice	**1 316 179 $**	1 404 039 $
Ajustements visant à rapprocher l'excédent des revenus sur les dépenses et les flux de trésorerie nets provenant des activités de fonctionnement		
Amortissement des immobilisations	**2 118 975**	2 159 101
Amortissement d'apports en capital reportés liés à des immobilisations	**(12 077)**	(12 078)
Construction en cours radiée	**-**	30 552
Charges de désactualisation concernant l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations	**19 427**	-
Variations des soldes du fonds de roulement sans effet sur la trésorerie		
Comptes clients	**(314 111)**	69 032
Charges payées d'avance	**4 752**	(1 535)
Créditeurs et charges à payer	**(33 336)**	204 690
Revenus constatés d'avance	**159 399**	(112 527)
Obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation	**-**	456 314
	3 259 208	4 197 588
Activités d'immobilisation		
Achat d'immobilisations	**(1 247 221)**	(845 438)
Activités d'investissement		
Achat de placements à court terme	**(2 325 000)**	-
Activité de financement		
Remboursement des emprunts à vue	**(1 595 311)**	(2 368 990)
Changement net de la trésorerie	**(1 908 324)**	983 160
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	**3 122 127**	2 138 967
Trésorerie à la clôture de l'exercice	**1 213 803 $**	3 122 127 $

1. Nature des activités

La Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario (la « commission »), entreprise publique de la province de l'Ontario, a été constituée en société sans capital-actions en vertu de la Loi sur le Marché des produits alimentaires de l'Ontario, L.R.O. 1990, chap. 0.15 et les Règlements de l'Ontario 871, 147/22, 148/22 et 65/09 connexes. Les objectifs de la commission comprennent l'acquisition, la construction, l'équipement et l'exploitation d'un marché de gros principalement pour les produits agricoles dans la ville de Toronto. De plus, la commission supervise l'acquisition et l'exploitation des installations de transport et de manutention des produits agricoles qui peuvent être nécessaires aux fins du marché et fait la promotion des aliments locaux au sens de la Loi de 2013 sur les aliments locaux. Pour remplir ces mandats, la commission loue des terrains et des bâtiments aux grossistes et aux producteurs. La commission est une agence provinciale sans but lucratif du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales et, à ce titre, est exonérée d'impôt sur le revenu.

2. Résumé des méthodes comptables significatives

Méthode de comptabilité

Les états financiers de la commission ont été dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, y compris la série 4200 de normes comptables pour le secteur public.

L'actif net de la commission est présenté et comptabilisé comme suit :

- non affecté : il comprend l'actif net cumulé du revenu de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement;
- investi dans des immobilisations : il représente les placements nets dans les immobilisations de la commission décrites à la note 4. Les montants nécessaires pour l'achat d'immobilisations sont transférés des fonds non affectés vers les fonds investis dans des immobilisations.

Comptabilisation des revenus

Adoption de la nouvelle norme comptable SP 3400, Revenus

Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a publié le chapitre SP 3400, « Revenus », qui s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er avril 2023. Cette norme n'a pas eu d'impact sur les états financiers.

Les produits des transactions avec obligations de performance sont comptabilisés lorsque les obligations de performance ont été satisfaites par la fourniture des biens ou services promis au payeur. La partie du prix de la transaction allouée à l'obligation de performance qui a été satisfaite est comptabilisée en tant que produit.

Les revenus locatifs sont comptabilisés de manière linéaire sur la durée du bail. Les revenus de l'entreposage frigorifique sont comptabilisés au fil du temps en fonction du nombre de jours d'utilisation de l'entrepôt frigorifique et du nombre de palettes utilisées. Les recettes de péage sont comptabilisées au moment où l'accès au terminal est accordé aux vendeurs. Les revenus liés à l'accès des acheteurs sont comptabilisés de manière linéaire sur la durée de validité de la carte d'acheteur.

2. Résumé des méthodes comptables significatives (suite)

Comptabilisation des revenus (suite)

Les revenus constatés d'avance proviennent des paiements anticipés des loyers, de la location de kiosques, de la location d'espaces de stationnement, de la location des cartes d'accès des acheteurs et de la location de bureaux. Ils sont comptabilisés dans les revenus selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du contrat de location.

Les apports en capital reportés sont grevés d'affectations externes et sont reportés et passés en résultat conformément à la méthode d'amortissement appliquée à l'immobilisation comptabilisée qui s'y rattache.

Les autres revenus sont composés de revenus d'intérêts et de location de panneaux d'affichage et sont comptabilisés lorsqu'ils sont acquis, leur montant est estimable et leur recouvrement est raisonnablement sûr.

Dépenses

Les dépenses sont présentées déduction faite des taxes de vente pouvant être recouvrées.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée d'utilité estimative, comme suit :

Améliorations foncières	De 10 à 30 ans
Bâtiments	De 10 à 40 ans
Matériel	De 5 à 20 ans
Terrasse de stationnement et mur de soutènement	De 4 à 40 ans

L'amortissement des constructions en cours débute uniquement lorsque la construction est quasi terminée et que l'immobilisation entre en service.

Dépréciation des immobilisations

La commission évalue régulièrement la valeur comptable, l'amortissement et la durée d'utilité de ses immobilisations. Si l'immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme pour la commission, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en dépenses dans l'état des revenus et dépenses.

Obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation

Un passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation est comptabilisé lorsqu'il existe une obligation légale d'engager des coûts de mise hors service concernant une immobilisation corporelle; la transaction ou l'événement passé donnant naissance à la responsabilité s'est produit; on s'attend à ce que les avantages économiques futurs soient abandonnés; et une estimation raisonnable du montant peut être faite.

Le passif est comptabilisé à un montant qui représente la meilleure estimation de la dépense requise pour mettre hors service une immobilisation corporelle à la date des états financiers. Ce passif est ensuite revu à chaque date de clôture et ajusté en fonction du passage du temps et de toute révision du calendrier, du montant requis pour régler l'obligation ou du taux d'actualisation.

2. Résumé des méthodes comptables significatives (suite)

Lors de l'évaluation initiale d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation, un coût correspondant de mise hors service d'immobilisations est ajouté à la valeur comptable de l'immobilisation corporelle connexe si elle est toujours utilisée de manière productive. Ce coût est amorti sur la durée de vie utile de l'immobilisation corporelle. Si l'immobilisation corporelle connexe n'est pas comptabilisée ou n'est plus utilisée de manière productive, les coûts de mise hors service des immobilisations sont passés en charges.

Investissements à court terme

Les investissements à court terme sont constitués de certificats de placement garanti émis par des banques à charte canadiennes et dont l'échéance est comprise entre 90 jours et un an.

Instruments financiers

La commission évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût ou au coût amorti comprennent les liquidités, les placements à court terme et les créances. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs et charges à payer et des emprunts à vue. Le coût étant proche de la juste valeur en raison de la nature à court terme des échéances, aucun état des gains et pertes de réévaluation n'est inclus.

Lorsqu'il existe des indications d'une perte de valeur, la commission détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le montant ou le calendrier prévus des flux de trésorerie futurs de l'actif financier. Si la commission constate un changement défavorable des flux de trésorerie attendus, elle ramène la valeur comptable de l'actif financier à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, au prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou à la valeur de réalisation attendue par la commission en réalisant toute sûreté réelle. Si les événements ou les circonstances s'améliorent à une période ultérieure, la perte de valeur comptabilisée est reprise dans la mesure de l'amélioration, sans toutefois dépasser la valeur comptable initiale. Les pertes de valeur sont comptabilisées par l'utilisation d'un compte de provision, le montant correspondant étant comptabilisé dans l'état des revenus et dépenses.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs à la date des états financiers et sur les montants présentés au titre des revenus et des dépenses au cours de la période considérée. Les comptes exigeant des estimations importantes incluent la durée d'utilité des immobilisations, les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, les intérêts cumulés et les charges à payer.

3. Investissements à court terme

Le placement à court terme est un certificat de placement garanti non remboursable portant intérêt à 5,25 % par an et arrivant à échéance en juin 2024.

4. Immobilisations

			2024
	Coût	**Amortissement cumulé**	**Valeur comptable nette**
Terrain	**275 604 $**	**- $**	**275 604 $**
Améliorations foncières	**6 887 461**	**2 118 364**	**4 769 097**
Bâtiments	**55 918 761**	**25 009 577**	**30 909 184**
Matériel	**6 384 695**	**4 147 554**	**2 237 141**
Terrasse de stationnement et mur de soutènement	**8 541 778**	**6 167 344**	**2 374 434**
Construction en cours	**81 627**	-	**81 627**
	78 089 926 $	**37 442 839 $**	**40 647 087 $**

			2023
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Terrain	275 604 $	- $	275 604 $
Améliorations foncières	6 800 560	2 031 995	4 768 565
Bâtiments	55 794 147	23 600 463	32 193 684
Matériel	6 442 806	3 926 330	2 516 476
Terrasse de stationnement et mur de soutènement	7 656 259	5 973 422	1 682 837
Construction en cours	81 675	-	81 675
	77 051 051 $	35 532 210 $	41 518 841 $

Au cours de l'exercice, des actifs entièrement amortis au coût total de 208 346 $ ont été radiés (636 137 $ en 2023).

Au cours de l'exercice, 1 010 146 $ (302 045 $ en 2023) ont été transférés de la construction en cours à la terrasse de stationnement et au mur de soutènement (885 519 $), aux bâtiments (109 450 $) et aux améliorations foncières (15 177 $).

5. Emprunts à vue

Les emprunts à vue sont les suivants :

	2024	2023
Emprunt à vue, non renouvelable, d'un montant maximum de 1 125 000 $ (1 125 000 $ en 2023), portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1/4%, arrivant à échéance en septembre 2035 avec des remboursements mensuels de 5 000 $ en principal plus les intérêts; cet emprunt est principalement utilisé pour financer les dépenses d'investissement.	**825 000 $**	885 000 $
Emprunt à vue, non renouvelable, d'un montant maximum de 2 681 641 $ (2 681 641 $ en 2023), portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1/4%, arrivant à échéance en avril 2026 avec des remboursements mensuels de 24 378 $, capital plus intérêts; cet emprunt est principalement utilisé pour financer les dépenses d'investissement.	**1 218 962**	1 511 498
Emprunt à vue, non renouvelable, d'un montant maximum de 7 847 731 $ (7 847 731 $ en 2023), portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1/4%, arrivant à échéance en février 2030 avec des remboursements mensuels de 40 662 $, capital plus intérêts commençant au plus tard le 30 avril 2015, paiements mensuels d'intérêts seulement pendant la construction d'immobilisations; cet emprunt est principalement utilisé pour financer les dépenses d'investissement.	**5 408 022**	5 895 964
Emprunt à vue, non renouvelable, d'un montant maximum de 1 576 934 $ (1 576 934 $ en 2023), portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1/4%, arrivant à échéance en janvier 2025 avec des remboursements mensuels de 8 344 $, capital plus intérêts; cet emprunt est principalement utilisé pour financer le coût de remplacement de l'équipement de réfrigération.	-	551 443
Emprunt à vue, non renouvelable, d'un montant maximum de 4 000 000 $ (4 000 000 $ en 2023), portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1/4%, arrivant à échéance en janvier 2039 avec des remboursements mensuels de 16 950 $, capital plus intérêts; cet emprunt sert uniquement à financer le coût de la station de compactage et de l'aire de réception de l'entrepôt frigorifique.	**2 484 745**	2 688 135
	9 936 729 $	11 532 040 $

Tous les emprunts ci-dessus sont garantis par une lettre d'engagement de ne pas vendre, hypothéquer davantage ou grever le bien situé à l'adresse 165, The Queensway.

Au 31 mars 2024, certains emprunts bancaires externes de la commission étaient assujettis de clauses restrictives. Toutes ont été respectées en date du 31 mars 2024.

5. Emprunts à vue (suite)

La commission a également accès à un crédit de fonctionnement sous forme de facilité renouvelable de 1 000 000 $ portant intérêt au taux préférentiel pouvant être utilisé pour le fonctionnement quotidien et les besoins de la commission en matière de fonds de roulement. Au 31 mars 2024, la commission en a utilisé néant (néant en 2023).

Les remboursements de capital relatifs aux prêts à vue sur les cinq prochaines années et au-delà sont les suivants :

Année fiscale	Remboursement du capital
2025	1 043 868 $
2026	1 043 868
2027	1 043 868
2028	1 043 868
2029	800 148
Après	4 961 109
	9 936 729 $

Les charges d'intérêt relatives aux prêts à vue susmentionnés s'élevaient à 795 738 $ (689 931 $ en 2023).

6. Apports en capital reportés

En 2011, la commission a reçu un apport en capital non récurrent de 500 000 $ de la part du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario. L'immobilisation concernée était quasi achevée et en état d'utilisation au cours de l'exercice 2015, moment à partir duquel la commission a commencé à passer l'apport en capital progressivement en résultat; elle est incluse dans les autres revenus, à l'état des revenus et dépenses.

	2024	2023
Solde à l'ouverture de l'exercice	**385 472 $**	397 550 $
Moins : Montant passé en résultat au cours de l'exercice	**12 077**	12 078
Solde à la clôture de l'exercice	**373 395 $**	385 472 $

7. Obligations liées à la mise hors service d'une immobilisation

Les états financiers de la commission comprennent une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations pour le retrait de l'amiante dans ses bâtiments. Les coûts liés à la mise hors service d'immobilisations sont amortis selon la méthode linéaire. Le passif a été estimé à l'aide d'une technique de valeur actuelle nette avec un taux d'actualisation de 4,22 % (4,01 % en 2023) et doit être encouru au cours des 29 prochaines années. Le passif relatif à toutes les obligations de retraite devrait être réglé d'ici la fin de 2053.

La valeur comptable du passif est la suivante :

	2024	2023
Solde à l'ouverture de l'exercice	**456 314 $**	**- $**
Passif encouru au cours de l'année en cours	**-**	**438 721**
Dépense de dés actualisation	**19 427**	**17 593**
Solde à la clôture de l'exercice	**475 741 $**	**456 314 $**

8. Régime enregistré d'épargne-retraite (REER) autogéré

La commission offre à ses employés à temps plein un REER autogéré, dans lequel les salariés de plus de 2 ans de service versent une cotisation minimale correspondant à 2,5 % de leur salaire, les employés de plus de 5 ans de service versent une cotisation minimale correspondant à 5 % de leur salaire et les employés de plus de 15 ans de service contribuent à un minimum de 6 % à leur salaire. La commission apporte une contribution équivalente. La charge liée à ce REER pour l'exercice s'élève à 102 822 $ (102 397 $ en 2023) et est prise en compte dans les salaires et charges sociales.

9. Engagements

La commission loue des terrains pour le stationnement de véhicules et le matériel de bureau en vertu de contrats de location-exploitation. Les loyers annuels minimums exigibles pour les prochains exercices sont les suivants :

Année	Montant
2025	92 310 $
2026	60 710
	153 020 $

10. Risque lié aux instruments financiers

La commission détient des instruments qui l'exposent au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de taux d'intérêt.

Risque de crédit

Le risque de crédit lié aux instruments financiers correspond au risque de perte financière qu'assume la commission si une contrepartie n'honore pas ses obligations envers elle ou est insolvable. Le coût de l'actif présenté à l'état de la situation financière représente l'exposition maximale au risque de crédit à la date des états financiers. La commission place sa trésorerie dans des comptes portant intérêt et des instruments assurés par une banque à charte canadienne (jusqu'à une certaine limite) ou dans des placements très liquides qui sont facilement convertibles en des montants connus de trésorerie.

Dans le cours normal des activités, la commission est exposée à un risque de crédit du fait de ses clients. Ce risque est réduit par la mise en œuvre de procédures d'approbation du crédit exhaustives et rigoureuses.

Le solde total des comptes débiteurs de 1 101 878 $ (787 767 $ en 2023) comprend des comptes clients de 645 277 $ (594 079 $ en 2023).

Au 31 mars 2024, les créances clients sont comme suit :

2024	**< 30 jours**	**30 à 60 jours**	**> 60 à 90 jours**	**Plus de 90 jours**	**Total**
Créances clients	396 967 $	190 104 $	15 187 $	43 019 $	645 277 $

2023	< 30 jours	30 à 60 jours	> 60 à 90 jours	Plus de 90 jours	Total
Créances clients	389 991 $	147 957 $	11 715 $	44 416 $	594 079 $

La direction est d'avis que la commission est exposée à un risque de crédit faible.

10. Risque lié aux instruments financiers (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers lorsque les montants deviennent exigibles. Pour gérer le risque de liquidité, la commission surveille ses activités et ses flux de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose de ressources suffisantes pour satisfaire à ses obligations. Tous les placements de la commission sont réputés facilement réalisables, car ils peuvent être liquidés rapidement à des montants proches de leurs justes valeurs pour répondre aux besoins de liquidités.

Une analyse des échéances des passifs financiers de la commission au 31 mars 2024 est présentée dans le tableau suivant.

2024	**Au plus six mois**	**Entre six mois et un an**	**De plus de un an à cinq ans**	**Plus de cinq ans**	**Total**
Créditeurs et charges à payer	1 106 026 $	- $	- $	- $	1 106 026 $
Emprunts à vue	521 934	521 934	3 931 752	4 961 109	9 936 729
	1 627 960 $	**521 934 $**	**3 931 752 $**	**4 961 109 $**	**11 042 755 $**

2023	Au plus six mois	De plus de six mois à un an	De plus de un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Créditeurs et charges à payer	1 139 362 $	- $	- $	- $	1 139 362 $
Emprunts à vue	571 995	571 995	4 575 962	5 812 088	11 532 040
	1 711 357 $	571 995 $	4 575 962 $	5 812 088 $	12 671 402 $

L'analyse ci-dessus des échéances des emprunts à vue représente les remboursements prévus.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle des fluctuations des taux d'intérêt et du degré de volatilité de ces taux. La commission a contracté des emprunts à vue portant intérêt au taux d'intérêt préférentiel et, par conséquent, est exposée au risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt, les flux de trésorerie nécessaires pour régler les obligations fluctuant par suite des variations des taux d'intérêt pratiqués sur le marché. La commission atténue le risque lié aux taux d'intérêt grâce à sa capacité à facturer ses locataires et à récupérer tous les coûts supplémentaires engagés.

11. Droits contractuels

Les droits contractuels sont des droits à des ressources économiques découlant de contrats ou d'accords qui produiront des revenus et des actifs à l'avenir. Les droits contractuels de la commission viennent de contrats conclus pour la location de terrains et de bâtiments aux locataires d'unités d'entreposage. Les baux prennent fin à différents moments, le plus long étant en vigueur jusqu'en 2044, et le montant des revenus futurs est égal aux montants réels dépensés par la commission pour les taxes, les dépenses d'exploitation et d'entretien et les autres coûts et charges liés à l'entretien et à l'exploitation des unités louées faisant l'objet des baux.

12. Passifs éventuels

Dans le cours normal des activités, la commission est confrontée à diverses réclamations et affaires litigieuses. La direction de la commission croit que ces réclamations n'auront pas d'incidence importante sur la position financière de la commission, bien qu'aucune garantie ne puisse être fournie quant à la conclusion finale de ces réclamations. Tout accord potentiel sera comptabilisé lorsqu'un passif est probable et qu'un montant peut être raisonnablement déterminé.

13. Autre financement

La commission a conclu une entente avec le ministère de la Santé, entrée en vigueur le 1er août 2022, concernant l'entreposage, le transport et la distribution des tests rapides d'antigène COVID-19 aux magasins de détail en Ontario.

Au cours de l'exercice, le ministère de la Santé a fourni un financement de 0 $ (54 532 $ en 2023) qui est inclus dans les autres revenus de l'état des revenus et des dépenses.

Au 31 mars 2024, la commission a enregistré une créance de 0 $ (54 432 $ en 2023) auprès du ministère de la Santé concernant le financement obtenu.